

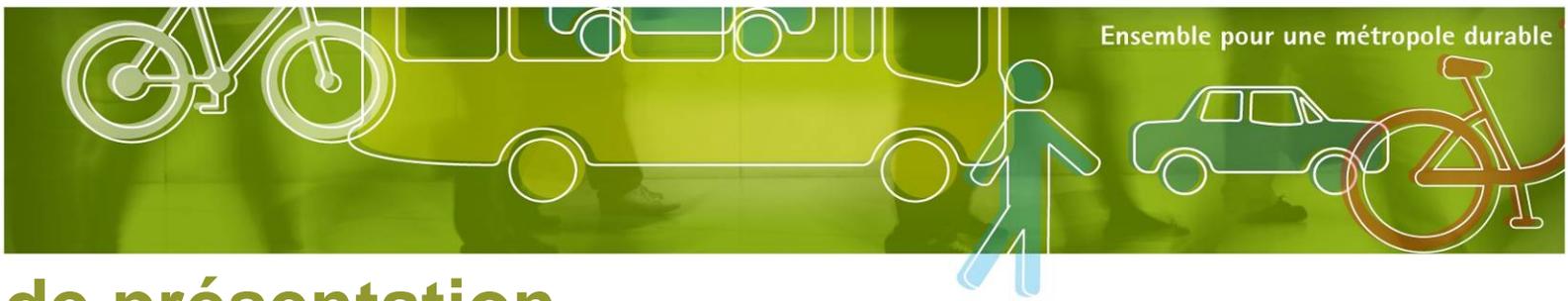
Le partage du réseau cyclable montréalais :

Avec qui et comment ?

Préparé par:

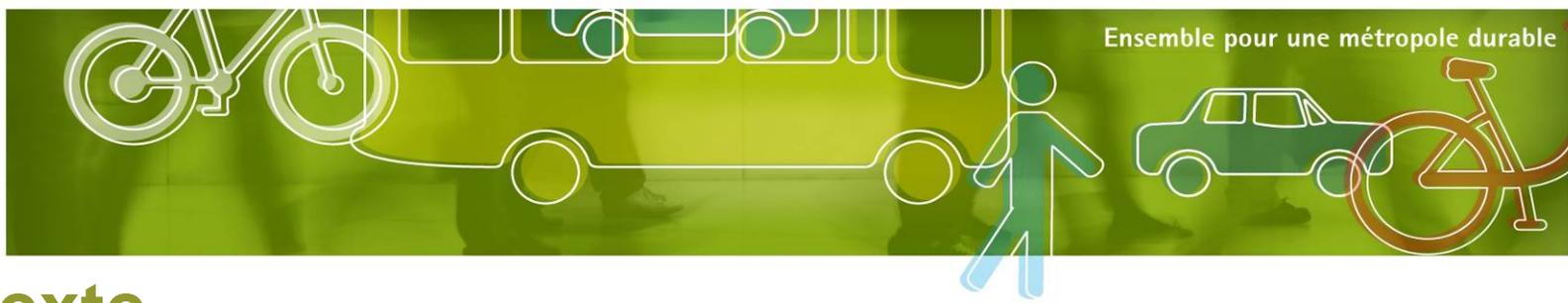
Service du développement et des opérations
Direction des transports
Division des transports actifs et collectifs

22 septembre 2011



Plan de présentation

- Contexte
- Partie 1 : Le réseau cyclable de Montréal
 - Les origines
 - Le Plan de transport
- Partie 2 : La clientèle
- Partie 3 : Le cadre réglementaire
- Partie 4 : Les constats



Contexte

- Depuis 2008, développement accéléré du réseau cyclable montréalais;
- Hausse constante de l'utilisation du vélo et du nombre de vélos dans les voies cyclables;
- Plusieurs autres types d'utilisateurs réclament le droit d'utiliser le réseau cyclable montréalais;
- Les utilisateurs du réseau cyclable ont des caractéristiques qui leur sont propres;



Partie 1

Le réseau cyclable



Partie 1

Le réseau cyclable

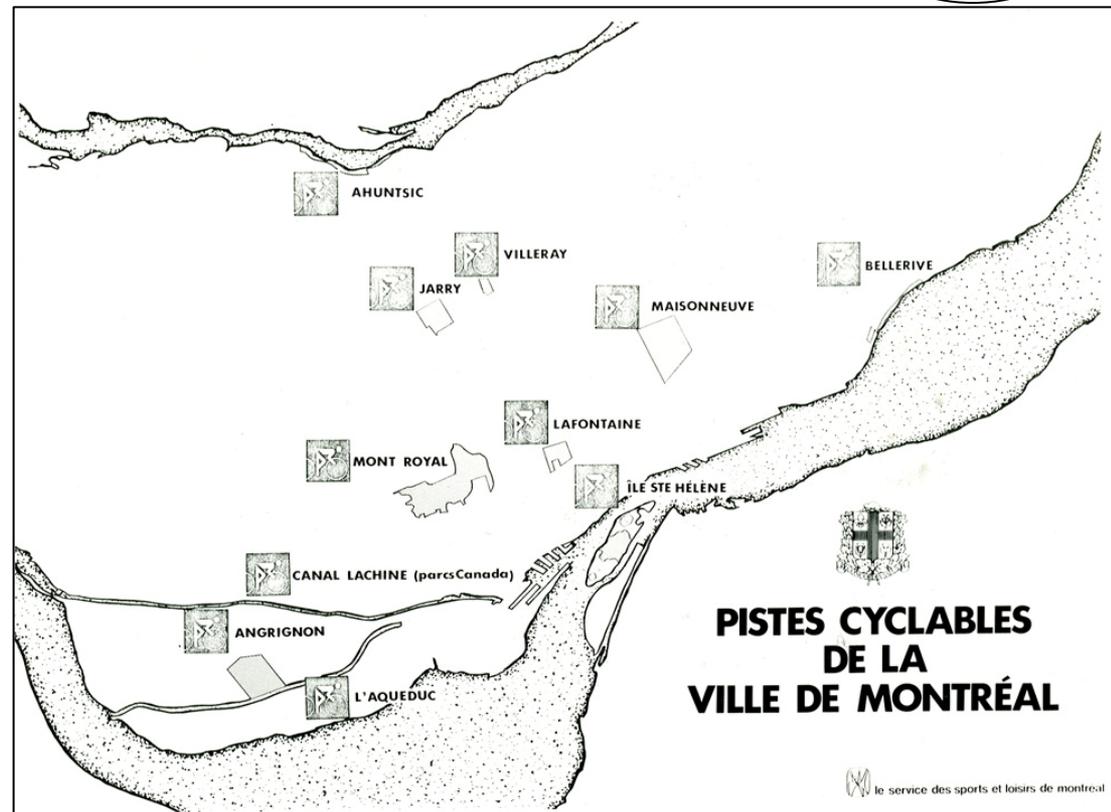


Les origines du réseau cyclable

▪ Naissance dans les parcs

- Vélo comme activité de loisir et de détente
- Environnement des parcs plus propices aux loisirs que le réseau routier
- Investissement de la Ville pour répondre à la demande

1975

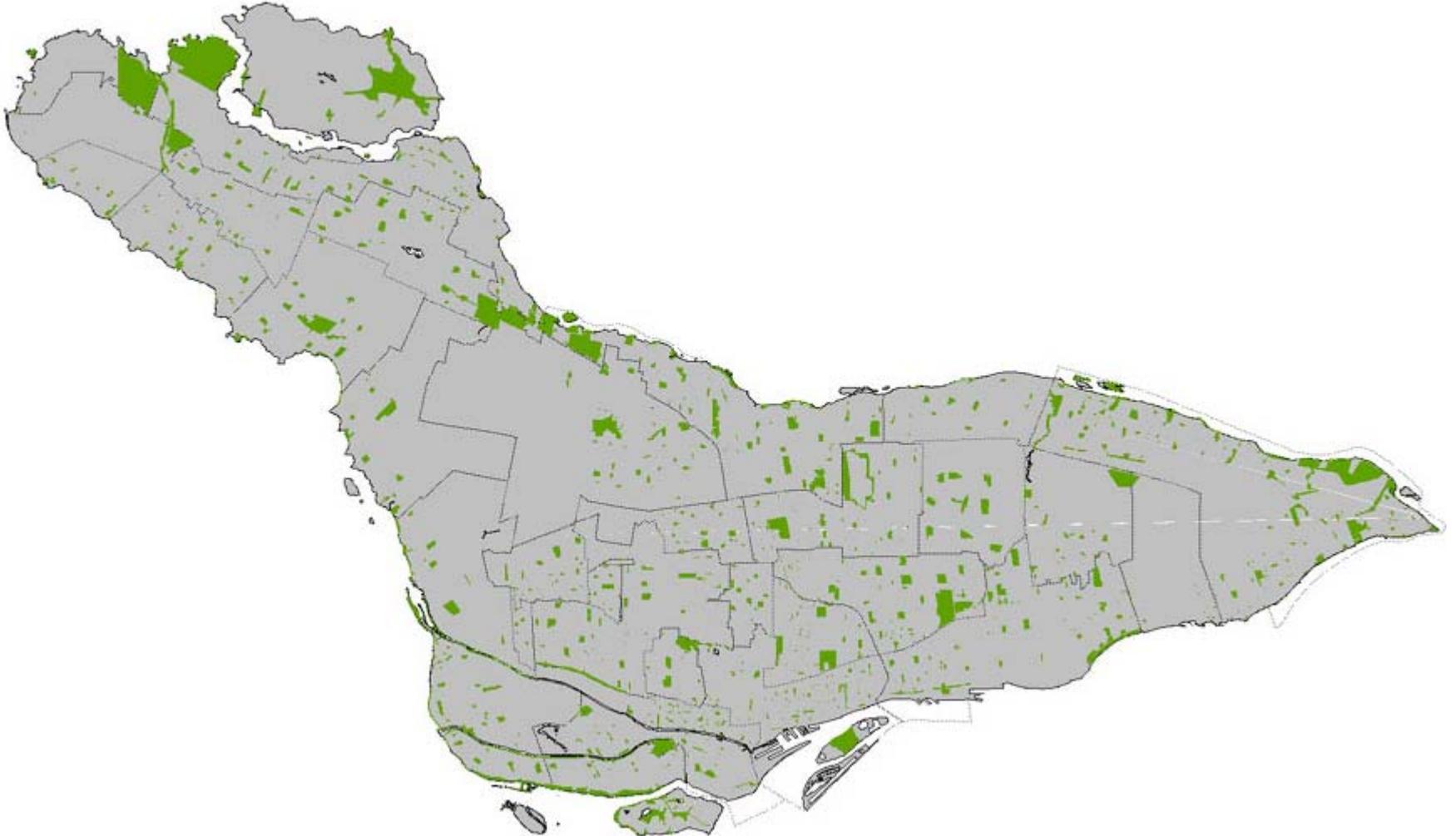


Partie 1

Le réseau cyclable



Les origines du réseau cyclable

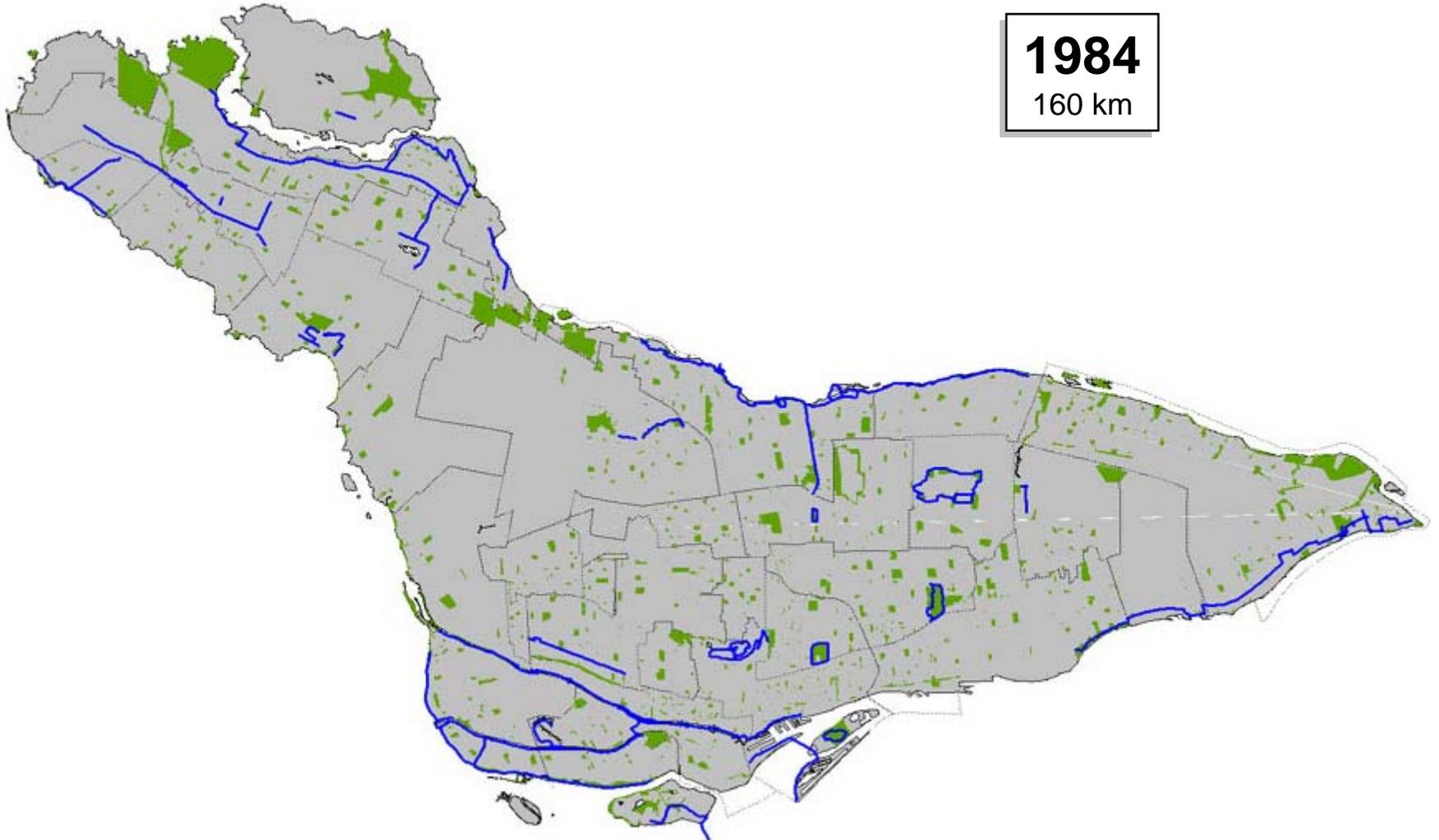


Partie 1

Le réseau cyclable



Les origines du réseau cyclable



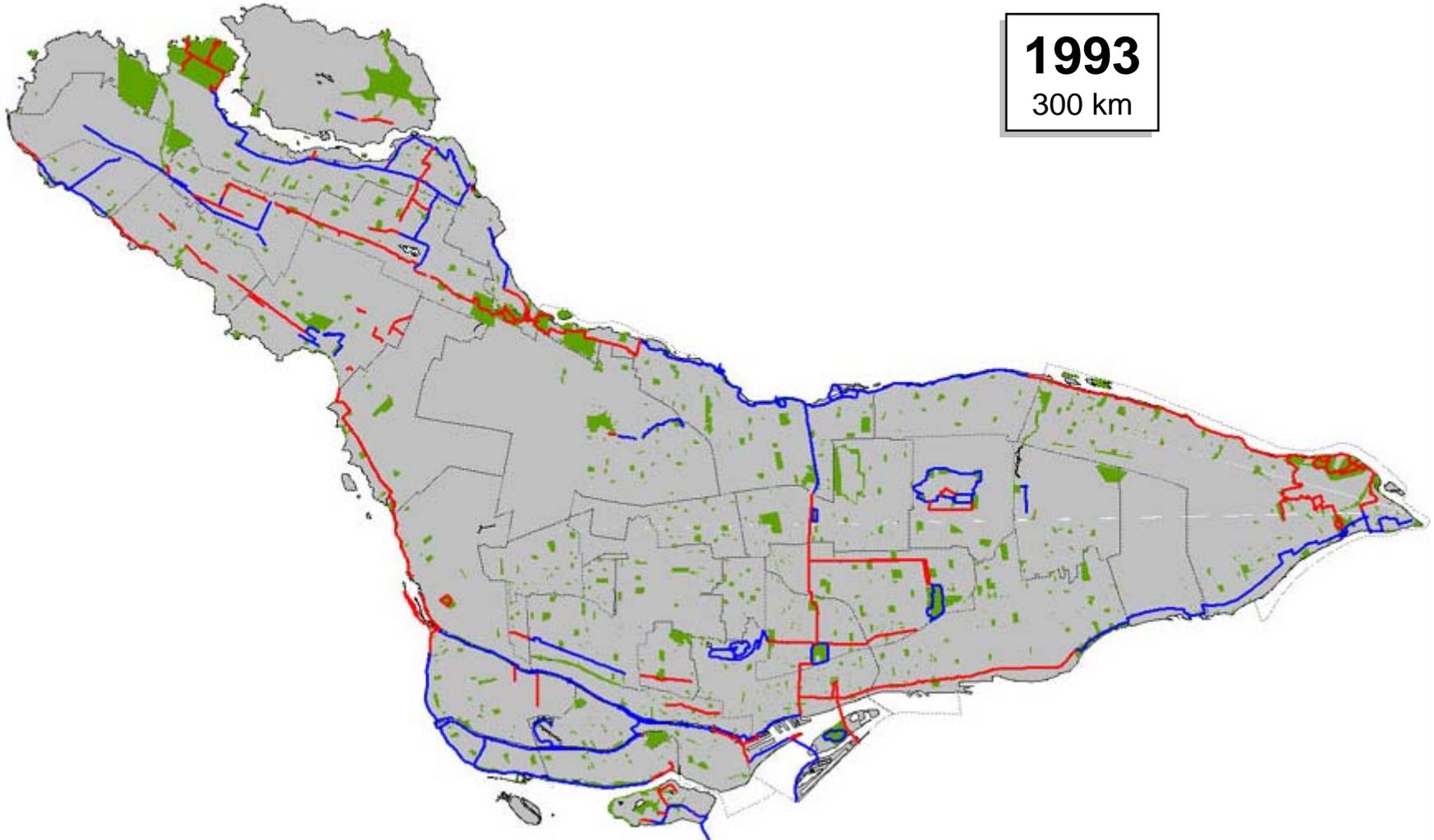
1984
160 km

Partie 1

Le réseau cyclable



Les origines du réseau cyclable



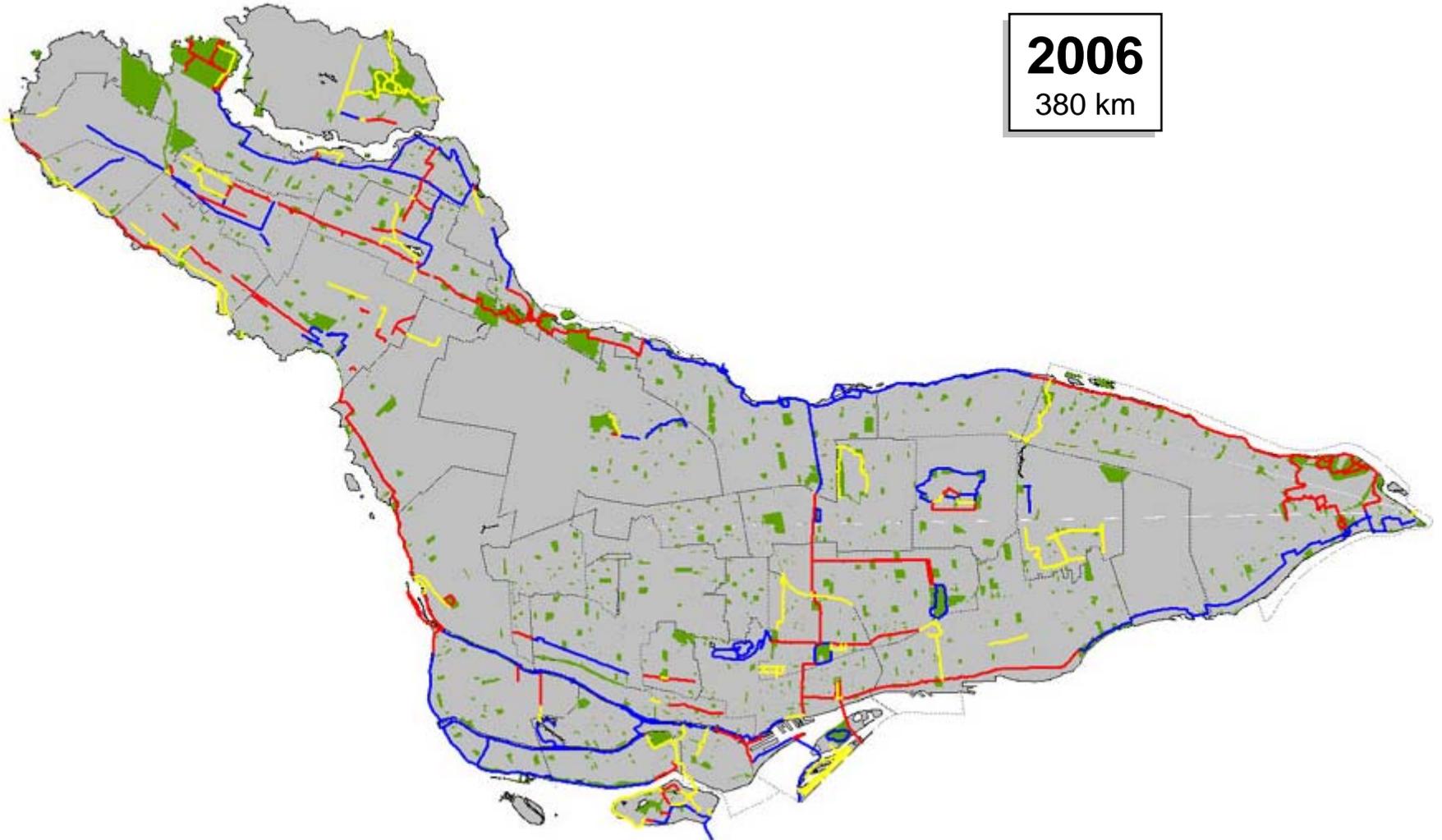
1993
300 km

Partie 1

Le réseau cyclable

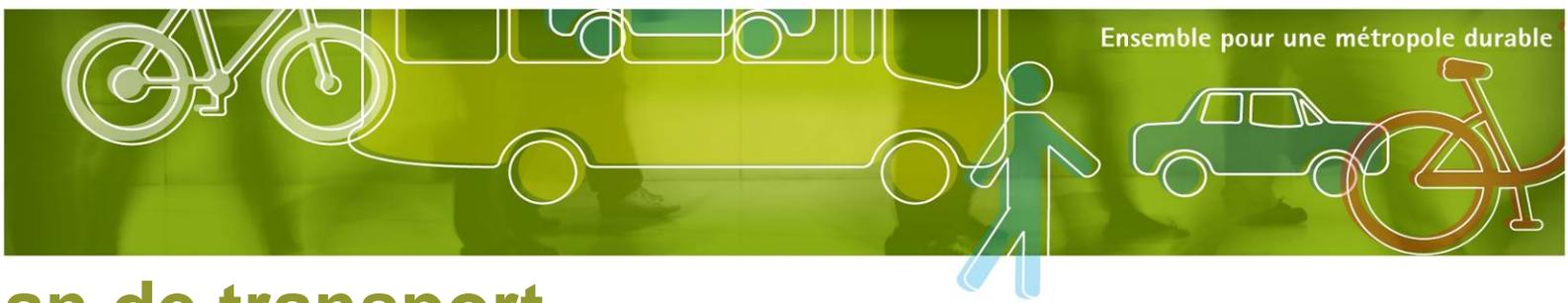


Les origines du réseau cyclable



Partie 1

Le réseau cyclable



Le Plan de transport

- Adopté en 2008 afin de réduire la dépendance à l'auto tout en répondant aux besoins de mobilité des Montréalais
- Investissement massif dans les modes de transport collectif et actif
- Principales interventions en cours favorisant l'utilisation du vélo
 - ✓ Doubler le réseau cyclable de Montréal
 - ✓ Développer le réseau blanc
 - ✓ Implanter un système de vélos en libre-service

Partie 1

Le réseau cyclable



Le Plan de transport : doubler le réseau cyclable



Partie 1

Le réseau cyclable



Le Plan de transport : doubler le réseau cyclable

Situation actuelle
535 km



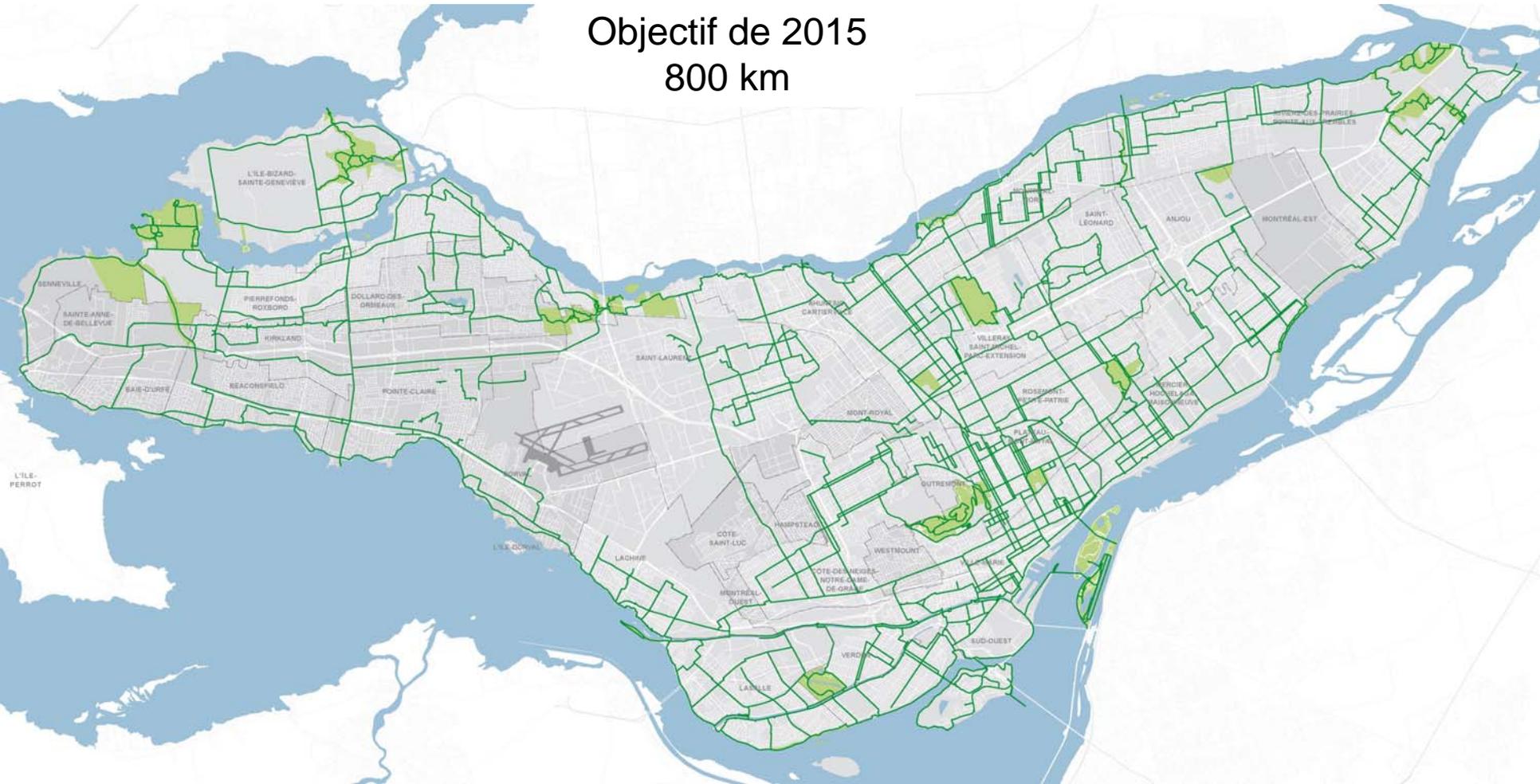
Partie 1

Le réseau cyclable



Le Plan de transport : doubler le réseau cyclable

Objectif de 2015
800 km

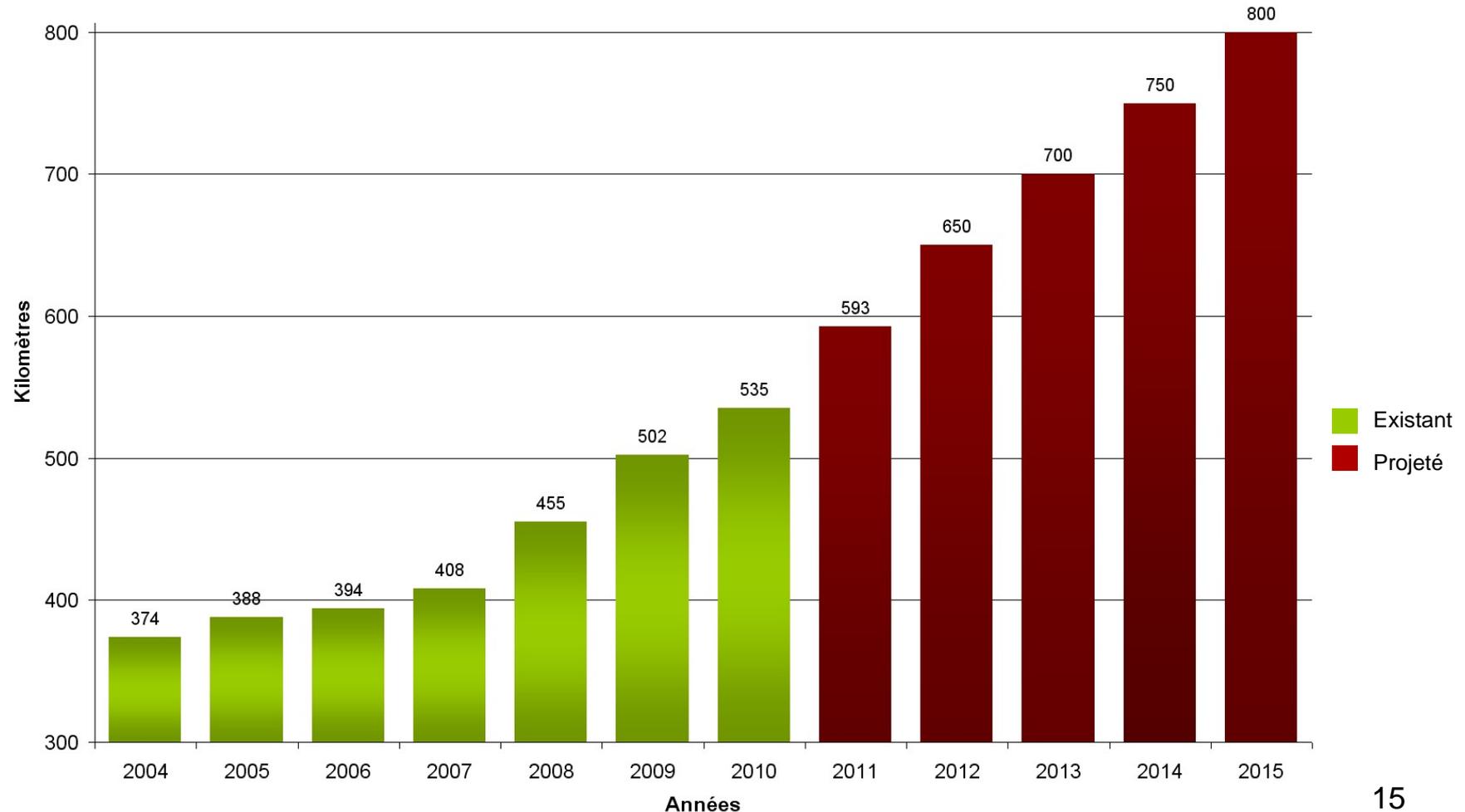


Partie 1

Le réseau cyclable



Le Plan de transport : doubler le réseau cyclable



Partie 1

Le réseau cyclable



Le Plan de transport : doubler le réseau cyclable

- Les concepts d'aménagement
 - **Pistes cyclables**
 - **Bandes cyclables**
 - **Chaussées désignées**

Partie 1

Le réseau cyclable



Le Plan de transport : doubler le réseau cyclable

Pistes cyclables



Partie 1

Le réseau cyclable



Le Plan de transport : doubler le réseau cyclable

Bandes cyclables



Partie 1

Le réseau cyclable



Le Plan de transport : doubler le réseau cyclable

Chaussées désignées



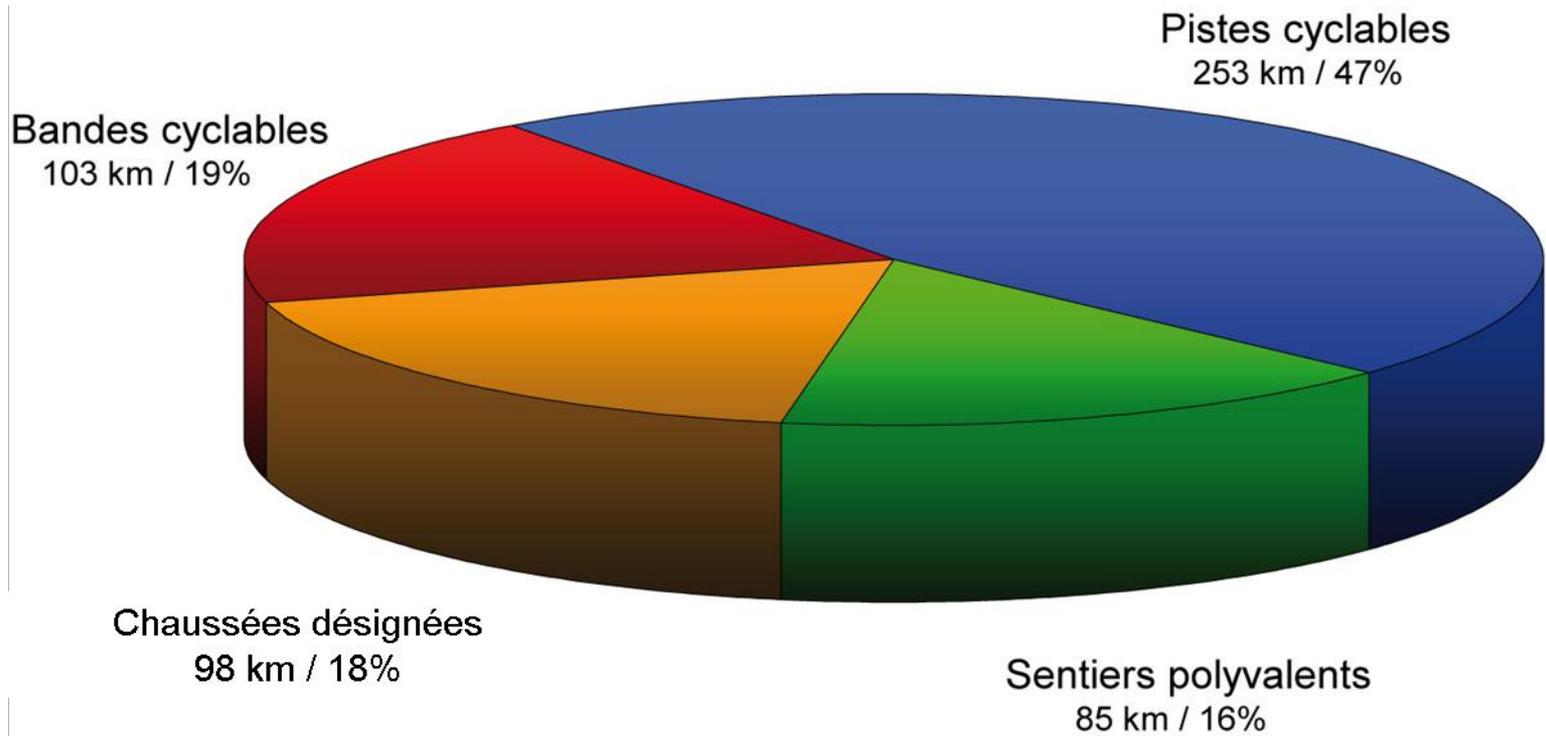
Partie 1

Le réseau cyclable



Le Plan de transport : doubler le réseau cyclable

Répartition des différents types des voies cyclables à Montréal



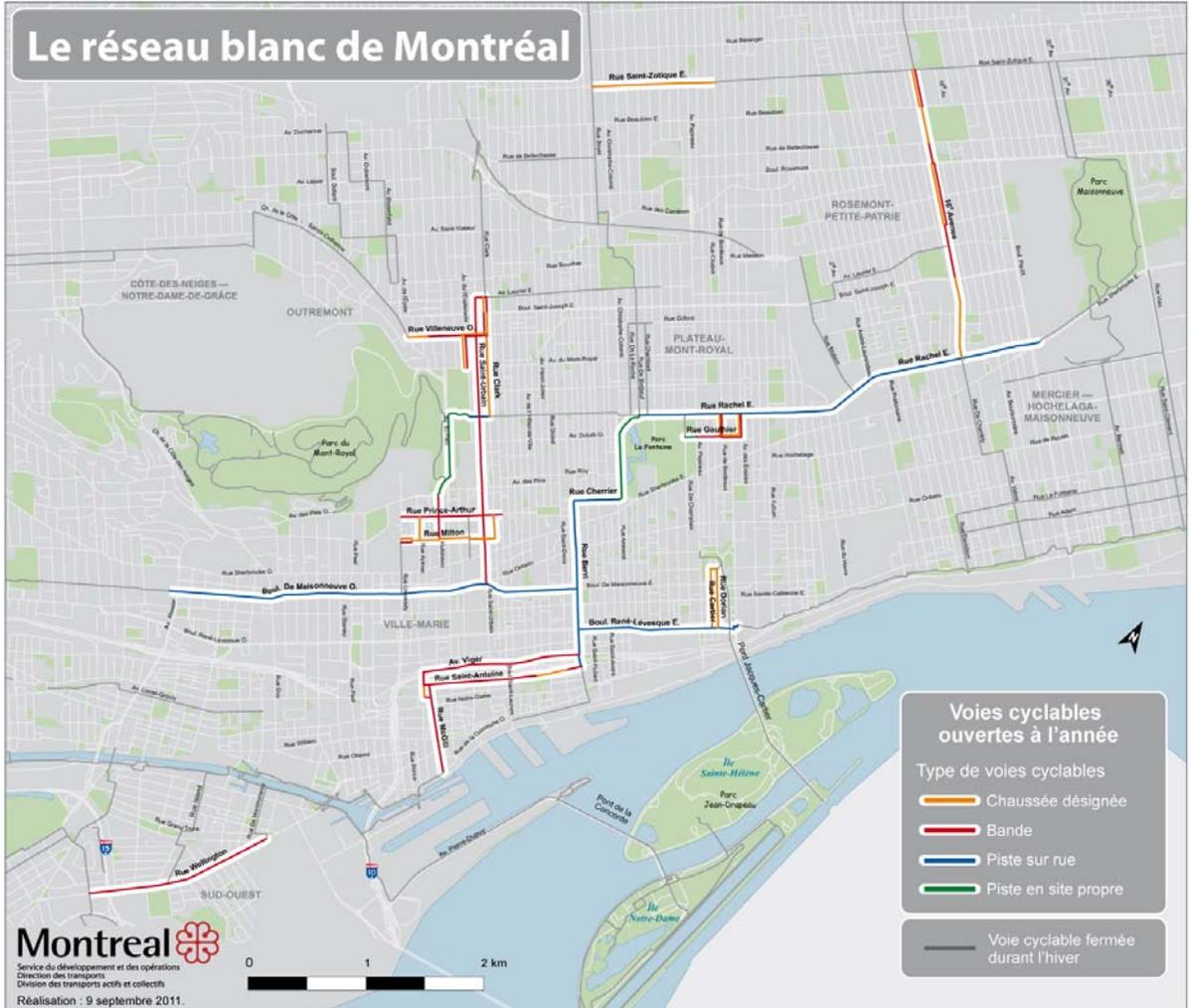
Partie 1

Le réseau cyclable



Ensemble pour une métropole durable

Le Plan de transport : développer le réseau blanc



Partie 1

Le réseau cyclable



Le Plan de transport : implanter un système de vélos en libre-services



- 3,3 millions de déplacements en 2010
- Plus de 30 000 abonnés
- Un succès international





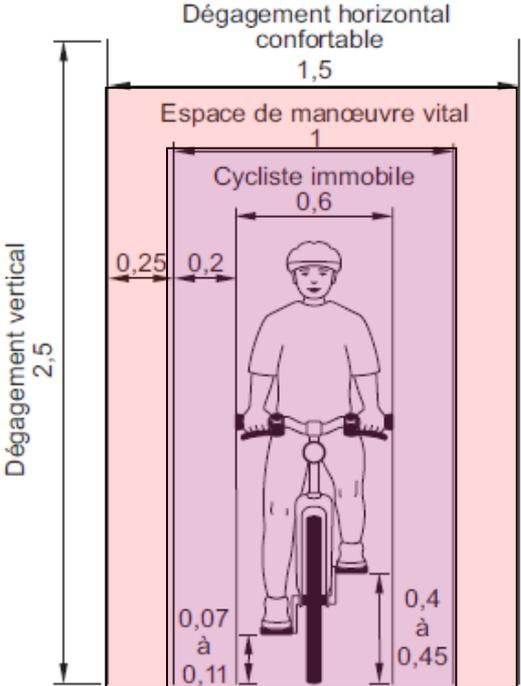
Partie 2

La clientèle





Les caractéristiques du cycliste

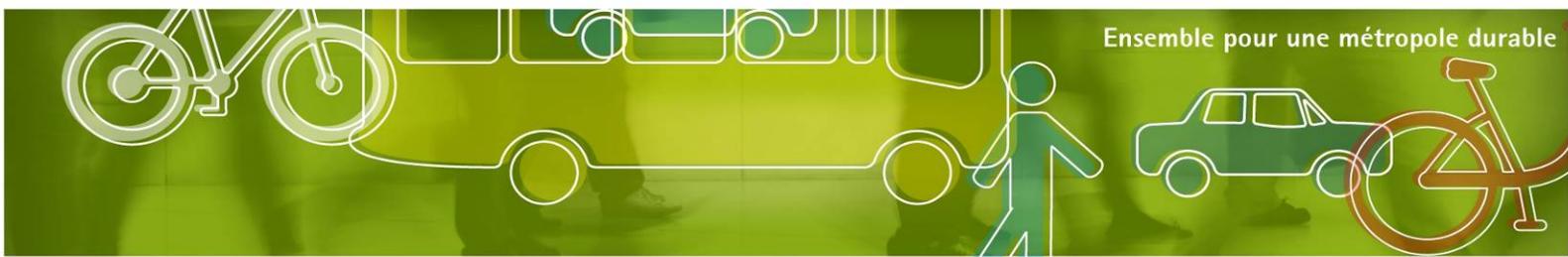


- 1 mètre¹
- 1,5 mètre¹
- 17 km / heure²
- 22 km / heure²

Source: MTQ

Source: ¹ MTQ

² FHWA



Le vélo plus populaire que jamais

- 2010 – Plus de la moitié des adultes (Île de Montréal), 52% de la population de 17 à 74 ans (731 000 cyclistes), fait du vélo. Une hausse de 10% par rapport à 2000 et 2005;
- Augmentation de 35 à 40% du nombre de cyclistes présents sur les infrastructures cyclables de Montréal en comparaison avec 2008.

Source: Vélo Québec, L'état du vélo au Québec en 2010, Zoom sur Montréal



Partie 2

La clientèle



Les comptages cyclistes

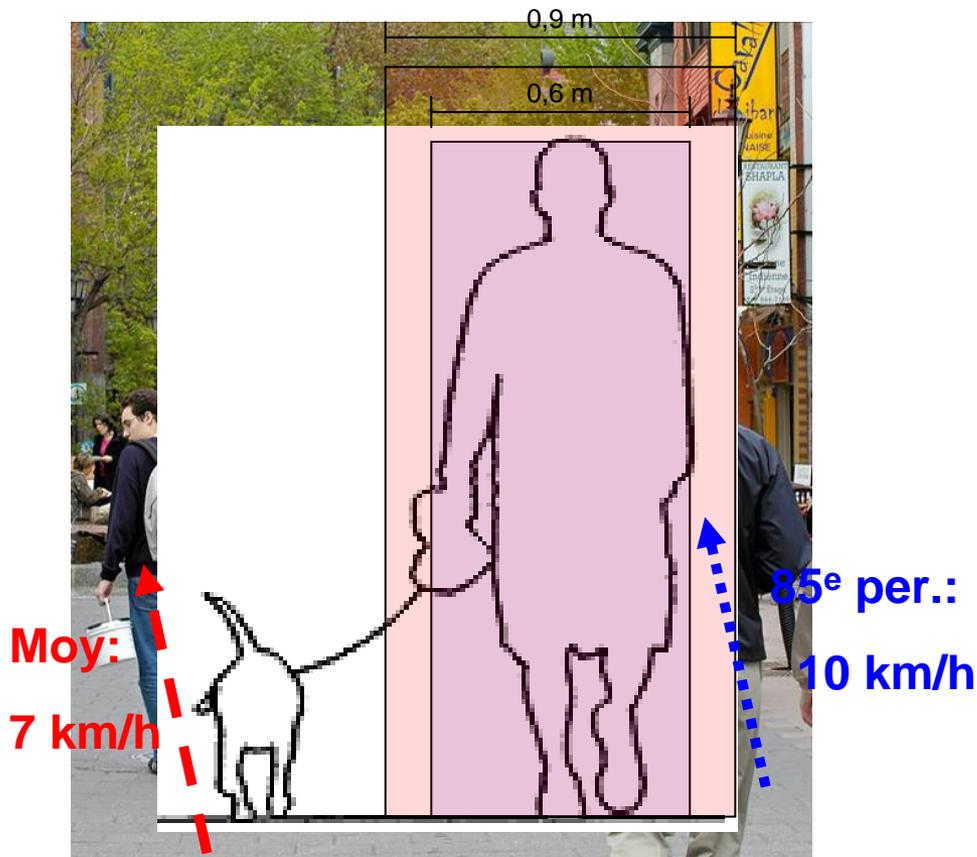
- Suivi de l'achalandage cycliste dans les voies cyclables





Autres types de clientèles du réseau cyclable

Les piétons



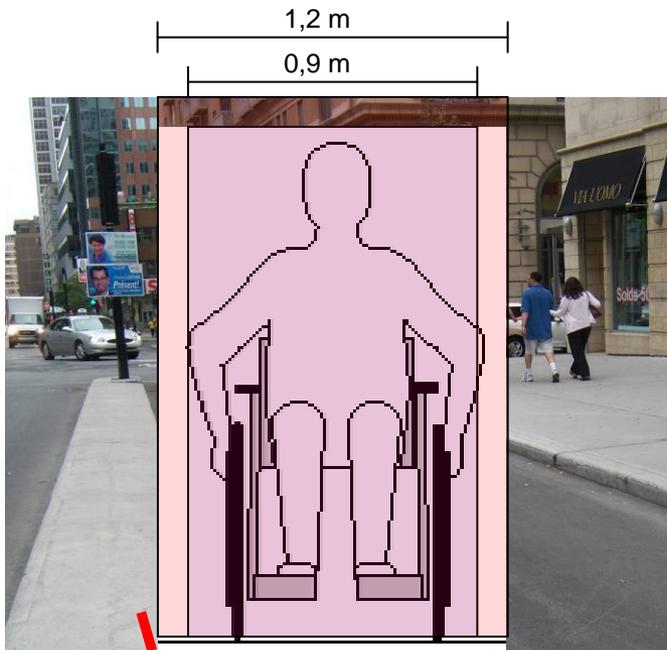
- 0,6 mètre¹
- 0,9 mètre¹
- 7 km / heure²
- 10 km / heure²

Source: ¹ Vélo Québec
² FHWA



Autres types de clientèles du réseau cyclable

Les fauteuils roulants non motorisés

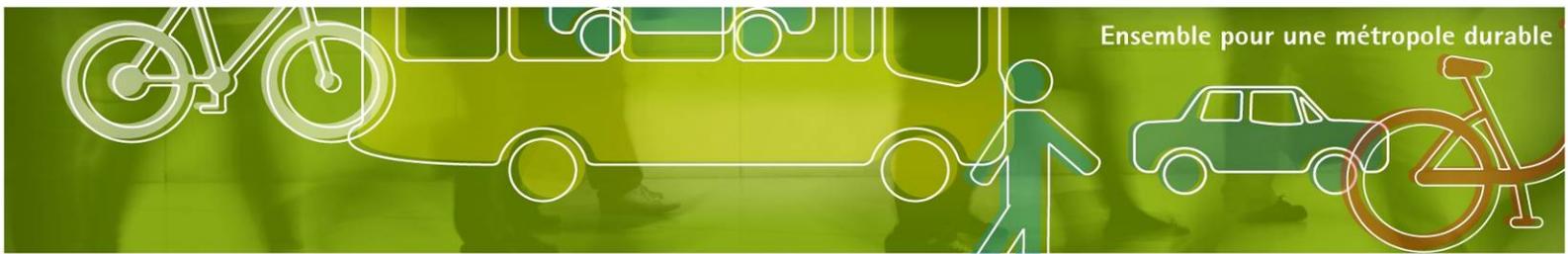


Moy:
6 km/h

85^e per.:
8 km/h

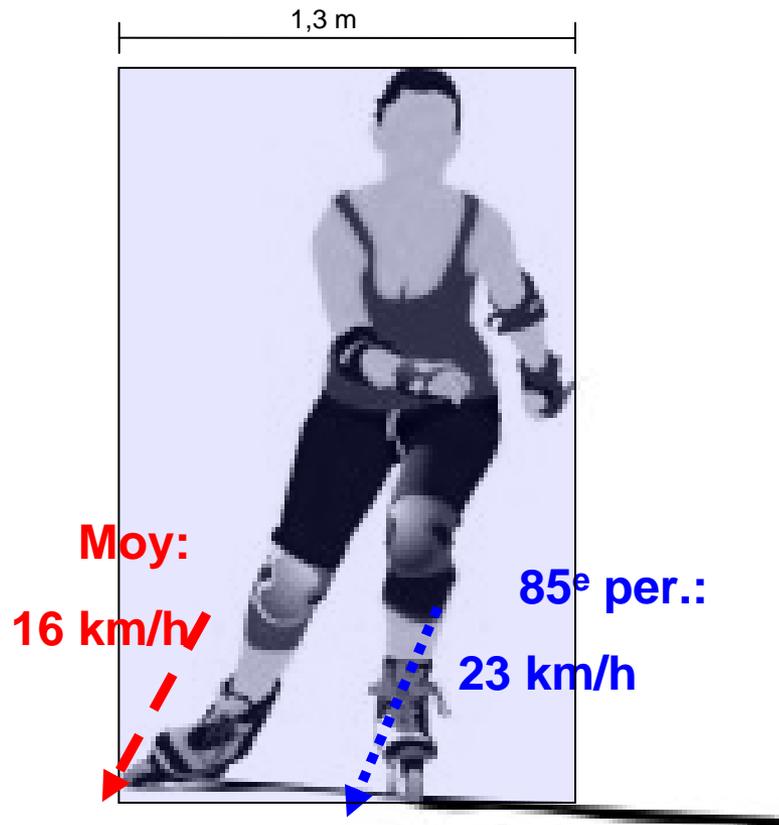
- 0,9 mètre¹
- 1,2 mètre¹
- 6 km / heure²
- 8 km / heure²

Source: ¹ Vélo Québec
² FHWA



Autres types de clientèles du réseau cyclable

Les patineurs à roues alignées



- 1,3 mètre¹
- 16 km / heure¹
- 23 km / heure¹

Source: ¹ FHWA



Autres types de clientèles du réseau cyclable

Aides à la mobilité motorisée (AMM)

Appareil (fauteuil roulant motorisé, triporteur ou quadriporteur) à un seul passager, conçu pour et utilisé par, une personne ayant des incapacités à la marche restreignant sa mobilité.



Doit être utilisé par nécessité

Quadriporteur



Triporteur

INSPQ

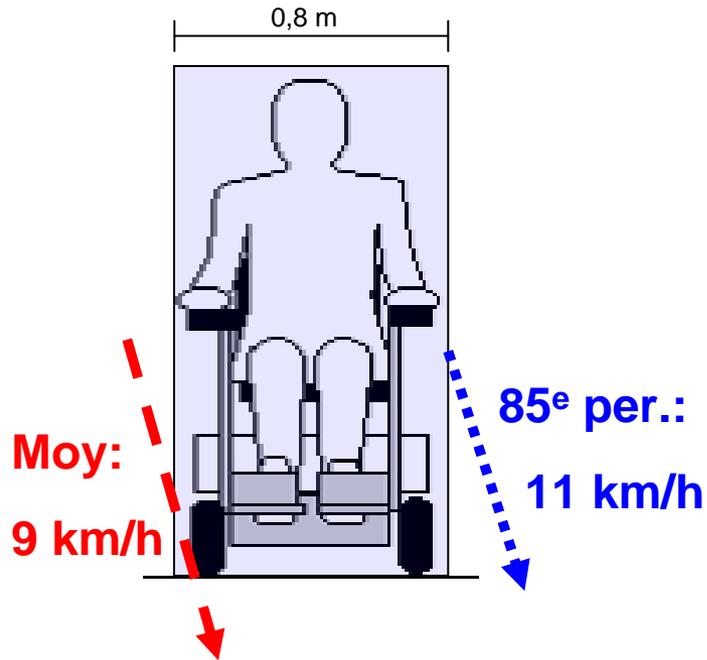


Fauteuil roulant motorisé



Autres types de clientèles du réseau cyclable

Les fauteuils roulants motorisés



- 0,8 mètre¹
- 9 km / heure¹
- 11 km / heure¹

Source: ¹ FHWA



Autres types de clientèles du réseau cyclable

Les appareils de transport personnels motorisés (ATPM)



- Aucune définition dans le CSR;
- Ne peut circuler sur un chemin public (art. 421.1 du CSR);



Autres types de clientèles du réseau cyclable

La bicyclette assistée

Les vélos électriques



Les vélos électriques de type scooters





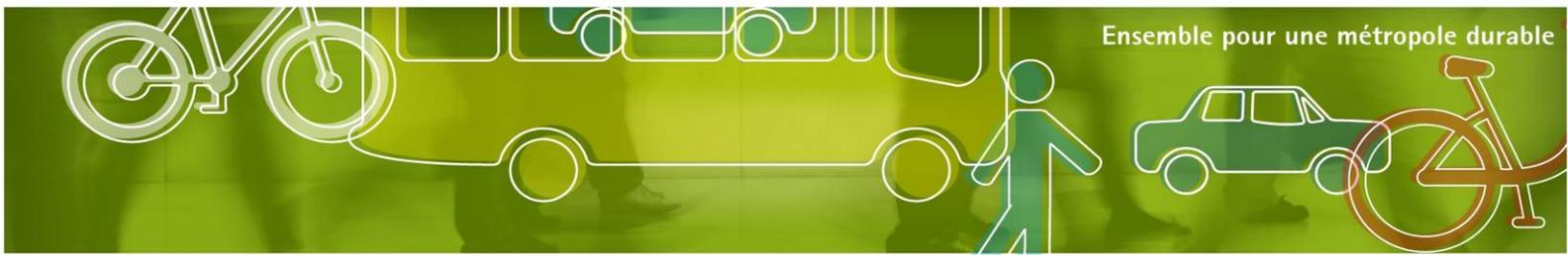
Partie 3

Le cadre réglementaire



Partie 3

Le cadre réglementaire



Les pi

«Lors
l'utilis

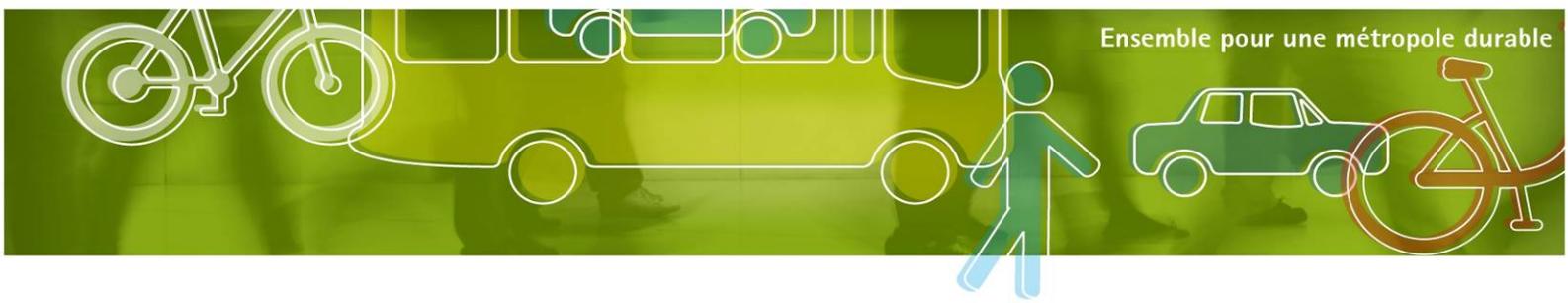
«En l'
chaus
en s'a



art. 452

les,

art. 453



La bicyclette assistée

- *Code de la sécurité routière, art. 492*
 - Être âgé d'au moins 18 ans ou posséder un permis autorisant la conduite d'un cyclomoteur ;
 - Porter un casque protecteur ;
 - Porter l'étiquette du fabricant et être conforme aux normes exigées par les règlements pris en application de la loi sur la sécurité automobile.

- **Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles**

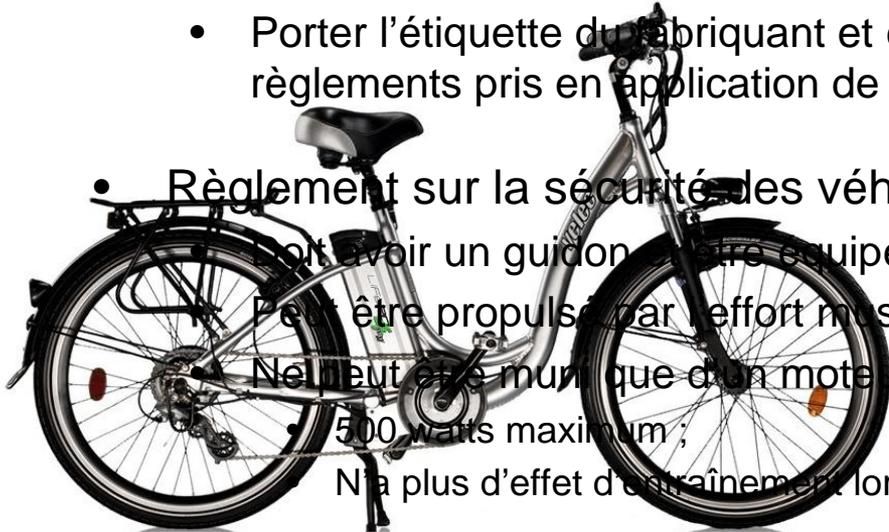
- Doit avoir un guidon, être équipé de pédales ;

- Peut être propulsé par l'effort musculaire ;

- Ne peut être muni que d'un moteur électrique

- 500 watts maximum ;

- N'a plus d'effet d'entraînement lorsque la vitesse atteint 32 km / h.

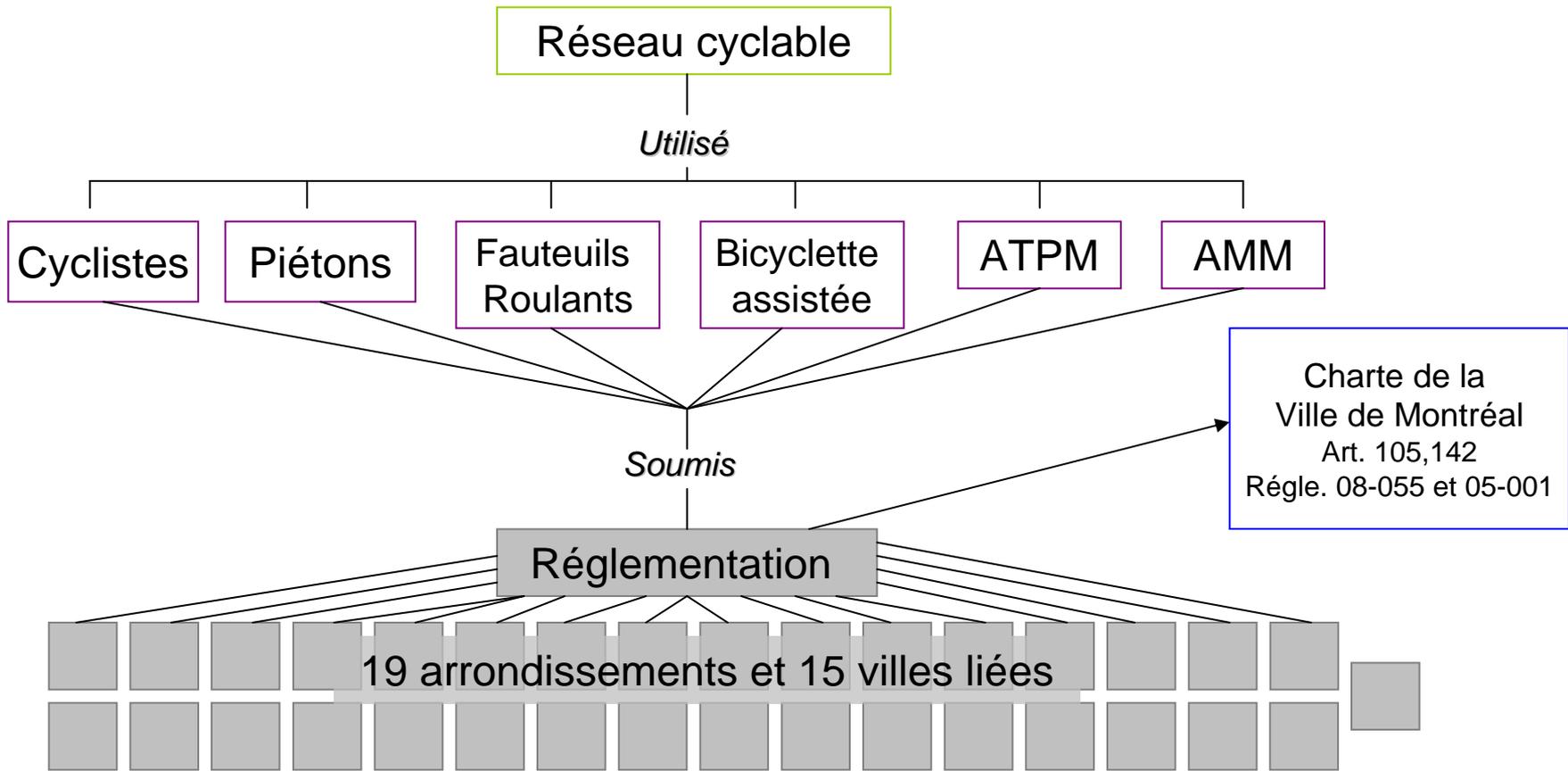


Partie 3

Le cadre réglementaire



État de la réglementation actuelle sur le réseau cyclable





Partie 4

Les constats



Partie 4

Les constats



Les constats

- L'utilisation du vélo est en forte croissance à Montréal;
- Le réseau cyclable Montréalais est fortement sollicité et ce, par différents types d'utilisateurs légalement autorisés ou non;
- Les différents types d'utilisateurs possèdent des caractéristiques variables en ce qui concerne l'espace qu'ils occupent, leur poids et leur vitesse.



La réglementation concernant les vélos électriques

Autres villes

- Laval, Longueuil, Québec
 - Aucune réglementation particulière concernant l'utilisation des voies cyclables
- Toronto (art. 886-1):
 - « *BICYCLE — Includes a bicycle, tricycle or other similar vehicle, but does not include any vehicle or bicycle propelled or driven by any power other than muscular power* ».
- Vancouver (Street and traffic by-law No. 2849):
 - Aucune réglementation particulière concernant l'utilisation des voies cyclables